

verrez que tout est divin dans la Hiérarchie de l'Eglise, et le saint Concile de Trente n'a été que le prolongement de la parole de Dieu quand il a dit : " Si quelqu'un ose affirmer que dans l'Eglise catholique il n'y a point de hiérarchie établie par l'ordre de Dieu, qu'il soit anathème. " [1]

Pour théâtre de leur action, Dieu leur donna l'univers et chacun d'eux doit cultiver une portion de ce champ immense. Chaque évêque, chaque prêtre, dans le point de l'espace et du temps où la Providence l'a placé, représente l'Eglise, veille à ses intérêts, agit en son nom.

A côté du clergé séculier, il y a les ordres religieux, milice aguerrie, toujours prête, au premier signal, à s'élaner sur toutes les plages.

Si le mode d'action est parfois différent, les uns et les autres obéissent toutefois à une même impulsion ; tous ont les regards tournés vers Rome, tous tendent à une même fin.

C'est en eux, en quelque sorte, que s'incarne l'Eglise ; c'est par eux surtout qu'elle combat et qu'elle triomphe ; c'est par leur bouche qu'elle communique ses enseignements au monde ; par eux elle fait descendre sur la terre les bénédictions du ciel ; par leurs mains consacrées elle fait monter vers le ciel les hommages et les adorations de la terre ; ils sont aussi les dépositaires de ses droits. " Elle est quelquefois bien mal représentée, " disait Voltaire, et répète après lui — toute l'école rationaliste. — Ah pensez-vous que pour aller à la conquête des âmes, elle passe toujours par des chemins semés de roses ? Pourquoi s'étonner alors si ses pieds sont parfois déchirés, ou si l'on voit quelques grains de poussière ternir l'éclat de sa robe ? D'ailleurs il y a toujours dans ses ministres un caractère que vous n'effacerez pas : par delà toutes les infirmités et les blessures, ce signe auguste brille encore et commande votre respect.

Lorsque l'Eglise, obéissant à l'appel d'en haut, a fixé son choix sur quelqu'un, elle pose la main sur sa tête, elle en fait son ministre ; elle lui fait quitter son pays et sa famille, sinon par la distance, au moins par le cœur ; pour patrie elle lui assigne le monde entier, pour famille tous les enfants de Dieu. Dès lors, cet homme ne s'appartient plus, il est devenu l'homme de l'Eglise, il y a solidarité complète entre lui et ses confrères dans le sacerdoce, comme entre les membres d'une même famille. Il jouit de privilèges, non pour lui, ni à cause de sa valeur personnelle, mais il participe aux privilèges et à la dignité de l'Eglise ; par suite, l'attaquer, méconnaître ses droits, c'est méconnaître les droits de l'Eglise dont il est l'ambassadeur auprès des hommes.

Si l'Eglise l'ennoblit, l'élève, le protège, à son tour il est lié, il doit de toutes ses forces promouvoir les intérêts et procurer l'honneur de l'Eglise ; il ne peut pas même renoncer aux privilèges dont il jouit, sans se rendre coupable de trahison, comme un enfant doit garder intact l'honneur de sa mère. Honte à celui qui ne sait pas faire respecter le glorieux blason des ancêtres ! Honte au capitaine qui abaisse lâchement devant l'ennemi, le drapeau que la patrie lui avait confié au jour du danger !

• • •

Tout corps moral légitimement constitué, a des droits et des devoirs, des devoirs dont il s'acquitte, des droits dont il jouit. Les ministres de l'Eglise ont une ligne de conduite fixée à l'avance ; leurs devoirs sont également déterminés, ils découlent de leur mission divine, et leur mission est contenue dans ces paroles du Maître : " Allez, enseignez les nations, baptisez-les..... Apprenez-leur à garder tous mes commandements. "

(1) Sess. XXIII De Sac. ordiuis can 6.